

**Convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage n°19/0274 pour la
réalisation de diverses opérations de voirie sur le territoire de la Commune de
Martigues
Avenant n°1**

La Métropole Aix-Marseille-Provence

Dont le siège est sis : Le Pharo, 58 Bd Charles Livon, 13007 Marseille

Représentée par sa Présidente ou son représentant en exercice dûment habilitée pour intervenir en cette qualité aux présentes, et domiciliés audit siège

Désignées si après « La Métropole »

D'une part,

La Commune de Martigues

Dont le siège est sis : Avenue Louis Sammut, 13500 MARTIGUES

Représentée par son Maire en exercice, dûment habilité pour intervenir en cette qualité aux présentes, et domicilié audit siège

Désignée ci-après la Commune

D'autre part

Ensemble dénommées « Les Parties »

PREAMBULE

En application des dispositions de l'article L.5218-2 du code général des collectivités territoriales (ci-après CGCT), la Métropole est compétente en matière d'eau potable et d'assainissement, en ce inclus l'assainissement pluvial, depuis le 1^{er} janvier 2018.

Elle a donc normalement vocation à se substituer depuis cette date à la Commune pour l'exécution des opérations de travaux en matière d'eau, d'assainissement des eaux usées et d'assainissement des eaux pluviales.

Toutefois, dès lors que la réalisation de ces opérations implique notamment la réalisation de travaux de voiries, lesquels demeurent de la compétence de la Commune jusqu'au 31 décembre 2022, l'exécution de ces opérations est caractérisée par une situation de maîtrise d'ouvrage conjointe entre la Métropole et la Commune.

Compte tenu de cette situation, la Métropole et la Commune se sont accordées pour investir la Commune de la totalité des prérogatives de maîtrise d'ouvrage afférentes à l'opération objet de la présente convention.

Cette dévolution prend la forme d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage conformément à l'article L.2422-12 du code de la commande publique.

Article 1 – Objet de l'avenant n°1 à la convention

Le présent avenant a pour objet de modifier les annexes financières de la Convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage n° 19/0274.

En effet, lors de l'élaboration de la Convention, les parts financières indiquées dans les plans de financement des 10 opérations étaient basées sur des estimations ; les travaux n'ayant pas commencé et les marchés n'ayant pas encore été attribués.

Aujourd'hui, les opérations ci-dessous sont terminées à l'exception de l'Entrée Sud - Route de Saint-Pierre dont les travaux ont commencé le 13 septembre 2019.

Les montants de la participation de la Métropole-Aix-Marseille-Provence sont ainsi adaptés :

Opération	Montant initial	Montant avenant 1	Variation
Réfection de l'Avenue Kennedy	28 260,00 € HT 33 912,00 € TTC	25 830,00 € HT 30 996,00 € TTC	- 8,60 %
Piétonisation de la Rue de Verdun	66 666,66 € HT 80 000,00 € TTC	121 380,00 € HT 145 656,00 € TTC	+ 82,07 %
Giratoire Bd des Genêts à Lavéra	10 000,00 € HT 12 000,00 € TTC	7 936,75 € HT 9 524,10 € TTC	- 20,63 %
Mas de Pouane : aménagement de la place centrale	10 000,00 € HT 12 000,00 € TTC	12 500,20 € HT 15 000,24 € TTC	+ 25,00 %
Revalorisation des espaces publics du Port de Carro	30 000,00 € HT 36 000, 00 € TTC	155 338,00 € HT 186 405,60 € TTC	+ 417,79 %
Entrée Sud - Route de Saint-Pierre	33 333,33 € HT 40 000,00 € TTC	65 060,00 € HT 78 072,00 € TTC	95,18 %
Total	178 259,99 € HT 213 912,00 € TTC	388 044,95 € HT 465 653,94 € TTC	117,68 %

Le taux de variation concernant l'opération relative à la revalorisation des espaces publics du Port de Carro s'explique d'une part, par le fait que l'étude complète de

l'aménagement n'était pas terminée lors de l'élaboration de la convention et d'autre part, les services de la DDTM ont imposé la mise en place de décanteurs particuliers, non prévus initialement.

Article 2 – Divers

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Le présent avenant entrera en vigueur dès sa transmission en Préfecture et sa notification aux parties.

Fait à

Le

Pour la Commune de Martigues

Le Maire

Fait à

Le

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence

A N N E X E 1 AVENANT N°1

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION 1

<i>Libellé de l'opération</i>	Réfection de l'Avenue Kennedy			
	Voirie	EU	Pluvial	TOTAL (€ TTC)
DEPENSES (€TTC)				
Enveloppe études				
Enveloppe SPS				
Enveloppe travaux	361 224		30 996	392 220
TOTAL	361 224		30 996	392 220
FINANCEMENT	Voirie	EU	Pluvial	TOTAL
CD				
Métropole CCPD			30 996	30 996
Commune	361 224			361 224
Avance TVA Commune				

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION 2

<i>Libellé de l'opération</i>	Piétonisation de la Rue de Verdun			
	Voirie	EU	Pluvial	TOTAL (€ TTC)
DEPENSES (€TTC)				
Enveloppe études				
Enveloppe SPS				
Enveloppe travaux	450 000		145 656	595 656
TOTAL	450 000		145 656	595 656
FINANCEMENT	Voirie	EU	Pluvial	TOTAL
CD				
Métropole CCPD			145 656	145 656
Commune	450 000			450 000
Avance TVA Commune				

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION 4

Libellé de l'opération	Giratoire Bd des genêts à Lavéra			
	Voirie	EU	Pluvial	TOTAL (€ TTC)
DEPENSES (€TTC)				
Enveloppe études				
Enveloppe SPS				
Enveloppe travaux	188 000		9 524,10	197 524,10
TOTAL	188 000		9 524,10	197 524,10
FINANCEMENT	Voirie	EU	Pluvial	TOTAL
CD				
Métropole CCPD			9 524,10	9 524,10
Commune	188 000			188 000
Avance TVA Commune				

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION 5

Libellé de l'opération	Entrée de Ville Route de Saint pierre			
	Voirie	EU	Pluvial	TOTAL (€ TTC)
DEPENSES (€TTC)				
Enveloppe études				
Enveloppe SPS				
Enveloppe travaux	760 000		78 072	838 072
TOTAL	760 000		78 072	838 072
FINANCEMENT	Voirie	EU	Pluvial	TOTAL
CD	350 000			350 000
Métropole CCPD			78 072	78 072
Commune	410 000			410 000
Avance TVA Commune				

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION 6

Libellé de l'opération	Mas de Pouane : aménagement place centrale			
	Voirie	EU	Pluvial	TOTAL (€ TTC)
DEPENSES (€TTC)				
Enveloppe études				
Enveloppe SPS				
Enveloppe travaux	1 500 000		15 000,24	1 515 000,24
TOTAL	1 500 000		15 000,24	1 515 000,24
FINANCEMENT	Voirie	EU	Pluvial	TOTAL
CD				
Métropole CCPD			15 000,24	15 000,24
Commune	1 500 000			1 500 000
Avance TVA Commune				

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION 7

Libellé de l'opération	Revalorisation des espaces publics du Port de Carro			
	Voirie	EU	Pluvial	TOTAL (€ TTC)
DEPENSES (€TTC)				
Enveloppe études				
Enveloppe SPS				
Enveloppe travaux	1 100 000		186 405,60	1 286 405,60
TOTAL	1 100 000		186 405,60	1 286 405,60
FINANCEMENT	Voirie	EU	Pluvial	TOTAL
CD				
Métropole CCPD			186 405,60	186 405,60
Commune	1 100 000			1 100 000
Avance TVA Commune				